

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juillet 2020

### **L'Etat et la Région Grand Est lancent un appel à projets pour répondre aux besoins en compétences des entreprises**



L'Etat et la Région Grand Est lancent **un appel à projets territorialisé de l'action « Ingénierie de Formations Professionnelles et d'offres d'Accompagnement Innovantes » [IFPAI], porté par la Banque des Territoires au titre du Programme d'Investissements d'Avenir**, pour accompagner les entreprises et leurs dirigeants dans **l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles**.

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir financièrement les projets répondant aux **enjeux de :**

- recrutement, montée en compétence des salariés,
- transfert de compétences,
- adaptation des entreprises aux enjeux de la région (numérique, transition environnementale...),
- développement des territoires.

Il s'adresse notamment aux :

- GIE, associations, SCIC ou autres groupements d'entreprises ;
- entreprises agissant comme mandataire d'un groupement ;
- organismes de formation continue ou initiale, agissant comme mandataire d'un groupement dans lequel les entreprises sont présentes.

C'est pourquoi il encourage le développement de projets partenariaux **d'ingénierie de formations innovantes qui répondent directement à un besoin exprimé par les entreprises des filières stratégiques** de la région et de ses territoires notamment à forte dimension industrielle. Ainsi, une priorité sera donnée aux projets des entreprises issues des « Territoires d'industrie » de la région Grand Est s'adressant à un large public (demandeurs d'emploi, salariés, personnes en reconversion professionnelle, publics fragiles dont notamment les jeunes peu ou pas qualifiés...).

**Les coûts des projets proposés devront être a minima d'1 million d'euros.** L'enveloppe globale de cet appel à projets est de 5M€, apportée à parité par l'Etat et la Région Grand Est dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA). L'octroi des financements, co-décidé par l'Etat et la Région, sera d'un maximum de 2 millions d'euros par projet sélectionné, versés sous forme de subventions sur une durée maximale de 3 ans.

### Informations pratiques :

Le représentant du consortium devra déposer son dossier sur le site de la Banque des territoires [www.cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com](http://www.cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com), sur lequel vous trouverez le **cahier des charges et dossier de candidature**.

**Date limite de l'appel à projets 31 décembre 2020.**



BANQUE des  
**TERRITOIRES**  
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Pour toute information complémentaire :

Patricia REMOND-REMONT au 03 83 39 32 33 / 06 08 06 53 81

[Patricia.remond-remont@caissedesdepots.fr](mailto:Patricia.remond-remont@caissedesdepots.fr)

Contact presse : [presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)

### **A propos du Programme d'investissements d'avenir**

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) sous l'autorité du Premier ministre, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Depuis le lancement du PIA, l'État a ainsi co-financé plusieurs milliers de projets pour préparer l'avenir. Une partie de ce programme d'investissements d'avenir, dotée de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros nouvellement engagés par le gouvernement en 2017 et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique. <https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi> / @SGPI\_avenir

### **À propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires,

depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Depuis 2010, la Banque des Territoires est un des opérateurs majeurs du Programme d'investissements d'avenir mettant ses expertises aux services des grands enjeux nationaux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés

Pour en savoir plus : <http://www.banquedesterritoires.fr>

Twitter : @BanqueDesTerr

Contact : Joëlle Lagrange – [joelle.lagrange@caissedesdepots.fr](mailto:joelle.lagrange@caissedesdepots.fr)